

L'évaluation de la sécurité des victimes de violence conjugale par le modèle du *Processus de domination conjugale* (PDC)

NDLR - Ce texte n'engage que ses auteurs et ne représente pas nécessairement les positions officielles de l'Association. Toute reproduction, partielle ou totale, est interdite sans autorisation des auteurs.

Denise Tremblay, M.Ps.

Directrice, Maison d'hébergement La Séjournelle

Partenaire initiatrice, *Projet de développement des actions intersectorielles pour améliorer la sécurité des victimes de violence conjugale*

Manon Bouchard, B.Sc. (psychologie), M.Éd.

Professionnelle de recherche, Maison d'hébergement La Séjournelle

Coordonnatrice, *Projet de développement des actions intersectorielles pour améliorer la sécurité des victimes de violence conjugale*

Robert Ayotte, B.Sc. (psychologie), B.A. (sociologie)

Directeur, L'Accord Mauricie (Centre d'intervention pour hommes à comportements violents et en difficultés)

Partenaire, *Projet de développement des actions intersectorielles pour améliorer la sécurité des victimes de violence conjugale*

L'homicide conjugal est l'une des manifestations ultimes de la violence. La présentation mettra l'accent sur l'analyse de cette dimension dont dépend l'efficacité des mesures assurant la sécurité des victimes. Un grand nombre d'études démontrent que le type d'union, l'âge des victimes, les manifestations de violence, le contexte de rupture et l'accès aux armes sont les principaux facteurs (actuariels et standardisés) dont on doit tenir compte lors de l'évaluation des risques d'homicide conjugal. Toutefois, ces facteurs de risque se retrouvent dans nombre de problématiques de violence qui n'aboutissent pas nécessairement à un homicide. Le modèle du PDC présente une nouvelle vision de l'évaluation de la sécurité des victimes à partir de critères allant au-delà des facteurs de risques actuariels et du type de violence manifesté par le conjoint violent. Le modèle ne rejette donc pas les facteurs de risque identifiés par la recherche, mais les actualise dans la pratique.

1. **Introduction** (Manon Bouchard)
 - 1.1 Historique des recherches liées au modèle du Processus de Domination Conjugale (PDC)
 - 1.2 Les indicateurs actuariels en matière d'évaluation de l'homicide conjugal versus les indicateurs du modèle du PDC
2. **Développement** (Denise Tremblay, Robert Ayotte)
 - 2.1 Introduction du modèle du PDC
 - 2.2 Étude de cas en lien avec le modèle du PDC
3. **Conclusion** (Manon Bouchard)

L'importance de l'action intersectorielle

1. Introduction¹

1.1. Historique des recherches liées au Processus de Domination Conjugale (PDC)

En 1995, suite à l'observation de certaines incohérences entre ce qu'elles constatent sur le terrain et certains modèles théoriques, les intervenantes de La Séjournelle entreprennent un processus de réflexion sur l'ensemble de leur pratique. Entre autres, elles questionnent le modèle bien connu de l'escalade de la violence (Larouche, 1987) qui explique ainsi l'évolution de la problématique jusqu'à l'homicide :

«La première étape de la violence est subtile et fait l'objet de beaucoup de raffinement. C'est l'agression psychologique [...] Puis la violence verbale s'installe [...] Ensuite la violence physique commence [...] Cette escalade se termine par l'homicide ou le suicide.»
(Larouche, 1987: 57-58)

Pourtant, dans la pratique quotidienne, il est fréquent chez les intervenantes d'anticiper, pour certaines femmes jamais agressées physiquement, un risque élevé d'homicide conjugal, alors que pour certaines victimes d'assauts physiques, l'anticipation est moins élevée. Ce constat engendre une multitude de questionnements et une remise en question de la place centrale accordée aux types d'agression perpétrés par le conjoint lors de l'analyse d'une situation de violence conjugale.

L'expérience pratique des intervenantes de La Séjournelle et l'observation quotidienne de leur clientèle et de l'entourage de celle-ci les amènent à élaborer un modèle novateur d'évaluation et d'intervention d'une dynamique interactive et évolutive en contexte conjugal : le Processus de Domination Conjugale (PDC).

Ce nouveau modèle, issu de l'expertise terrain, est confronté à la recherche depuis 1997. En 1997, l'équipe de La Séjournelle accentue sa recherche pour parfaire sa compréhension et trouver des pistes de solutions. Elle s'associe au milieu scientifique, en l'occurrence à Pierre Potvin, professeur-chercheur au département de psychoéducation à l'Université du Québec à Trois-Rivières, afin de valider le modèle du PDC. En parallèle, elle amorce une discussion avec L'Accord Mauricie, un groupe d'intervenants auprès des conjoints à comportements violents, afin de développer une approche cohérente centrée sur la sécurité des victimes. De 1999 à 2002, une première phase de recherche est effectuée, en partenariat avec un comité de travail multidisciplinaire et multisectoriel.

Les résultats démontrent que le modèle du PDC est pertinent et valide et qu'il reflète bien la réalité quotidienne des victimes de violence conjugale (Bouchard & Tremblay, 2002). Ils soulignent quatre principaux aspects novateurs : le concept de co-apprentissage de la domination et de la victimisation, la prise en considération des stratégies de protection de la victime dont la résultante n'est pas nécessairement vouée à l'échec et les quatre types de

1- Extraits de :

- Bouchard, M. et Tremblay, D. (2002). *Validation des concepts relatifs à l'estimation de la sévérité d'une dynamique de domination conjugale*. Rapport de recherche, phase I. Shawinigan : La Séjournelle.
- Bouchard, M. (2003). *Devis de recherche, phase II*. Shawinigan : La Séjournelle Inc. Document inédit.

dynamiques de domination conjugale permettant d'évaluer la sécurité des victimes. En septembre 2002, toujours en partenariat avec le comité de travail multidisciplinaire, une seconde phase de recherche débute. Elle vise l'identification des indicateurs permettant de reconnaître les quatre dynamiques de domination conjugale (à l'intérieur du vécu de violence conjugale des victimes). Ces indicateurs permettront d'élaborer un outil mettant en contexte les facteurs de risques liés à l'homicide conjugal et d'améliorer l'évaluation de la sécurité des victimes. En mai 2004, l'Accord Mauricie reçoit une subvention de recherche permettant l'examen du PDC sous l'angle du vécu du conjoint dominant. Spécifiquement, la recherche vise à comprendre le processus d'élaboration, d'évolution et de maintien des stratégies de justification du conjoint dominant à travers le modèle du PDC.

Le *Projet de développement des actions intersectorielles pour améliorer la sécurité des victimes* découle des besoins manifestés par les intervenants-es concernés par la violence conjugale. Il a pris naissance dans la région de la Mauricie et du Centre-du-Québec (Shawinigan). La maison d'hébergement La Séjournelle inc. est l'initiatrice de ce projet et en assure le leadership. C'est par le biais de la diffusion, en 2002, du modèle du PDC aux différents milieux concernés par la problématique qu'elle a constaté la réalité des besoins reflétés par les objectifs de ce projet. Celui-ci vise à améliorer la sécurité des victimes de violence conjugale. Tous les partenaires du projet se rallient à ce même but. Les moyens pour l'atteindre sont l'amélioration des connaissances des intervenants-es impliqués dans la concertation intersectorielle en matière d'évaluation de la sécurité des victimes (élaboration d'outils d'évaluation et de formation) et l'amélioration de l'action intersectorielle par l'élaboration de protocoles d'intervention internes et intersectoriels balisés (au niveau de l'échange d'information) et cohérents, ayant comme objectif fondamental l'amélioration de la sécurité des victimes. Le projet pilote s'échelonne sur deux ans.

ÉTAPES DU PROCESSUS DE RECHERCHE

La Séjournelle - 1995

- > Réflexion interne sur les pratiques, les concepts et les réalités

La Séjournelle - 1999-2002

Validation des concepts relatifs à l'estimation de la sévérité d'une dynamique de domination conjugale

- > Département de psychoéducation de l'U.Q.T.R.
- > Regroupement provincial des maisons d'hébergement et de transition pour femmes victimes de violence conjugale
- > La Nacelle
- > La Rose des Vents
- > L'Accord Mauricie
- > Santé publique Mauricie
- > Centre du Québec

La Séjournelle - 2003-2005

Identification des indicateurs de sévérité en fonction des différentes dynamiques de domination conjugale

- > Département de psychoéducation de l'U.Q.T.R.
- > Département de service social de l'U. Laval
- > Département de service social de l'U. McGill
- > Regroupement provincial des maisons d'hébergement et de transition pour femmes victimes de violence conjugale
- > La Nacelle
- > La Rose des Vents
- > L'Accord Mauricie

L'Accord Mauricie - 2004-2006

L'exploration et la compréhension de la justification de la violence chez les conjoints à comportements violents:
Étude descriptive de la stratégie de justification du modèle du Processus de Domination Conjugale

- > Département de psychoéducation de l'U.Q.T.R.
- > Département de service social de l'U. Laval
- > Regroupement provincial des maisons d'hébergement et de transition pour femmes victimes de violence conjugale - La Séjournelle

La Séjournelle - 2004-2006

Projet de développement des actions intersectorielles pour améliorer la sécurité des victimes de violence conjugale

- > L'Accord Mauricie inc.
- > Département de psychoéducation de l'U.Q.T.R.
- > Regroupement provincial des maisons d'hébergement et de transition pour femmes victimes de violence conjugale
- > Centre national de prévention du crime
- > Bureau des substituts du procureur général de Trois-Rivières
- > Sûreté du Québec: Unité des communications et des relations avec la communauté du district de la Mauricie
- > Sûreté du Québec: Direction du soutien à la gendarmerie
- > Sûreté du Québec: Services de la diffusion de la formation
- > Direction générale des services correctionnels
- > Commission québécoise des libérations conditionnelles
- > Comité interministériel de coordination en matière de violence conjugale, familiale et sexuelle

1.2. Les indicateurs actuariels en matière d'évaluation de l'homicide conjugal versus les indicateurs du modèle du PDC²

D'ordre général, il a été constaté que le contexte de rupture, la présence de violence dans le couple, les antécédents judiciaires, le harcèlement et les menaces, le risque de suicide, l'accès à des armes et le type d'union sont les principaux facteurs (actuariels et standardisés) dont on doit tenir compte lors de l'estimation des risques d'homicide conjugal. Or, ce ne sont pas toutes les dynamiques de violence conjugale qui aboutissent à un homicide. Dans les relations abusives, le meurtre est le moyen de contrôle ultime et le moins privilégié si on le compare à l'ensemble des moyens utilisés par l'agresseur. Ainsi, il semble pertinent de se poser la question suivante: Comment distinguer, par le biais de ces facteurs de risques, une situation «rare» à haut risque d'homicide conjugal d'une situation «courante» de violence conjugale?

Il est évident que les données actuarielles telles que l'âge de la potentielle victime et le type d'union qu'elle entretient avec son conjoint ne peuvent constituer le fondement de base d'une estimation du risque d'uxoricide. Par contre, le contexte de rupture, les menaces, la violence dans le couple, les antécédents judiciaires ainsi que l'accès à des armes sont des indicateurs sur lesquels beaucoup de praticiens-nes se basent afin d'estimer, à court terme, les risques d'homicide conjugal. Il est évident que lorsque tous les facteurs de risque sont rassemblés, il y a lieu de s'inquiéter. Toutefois, cela ne signifie pas qu'en l'absence de violence physique et/ou de menaces, l'intervenant-e peut estimer, à un faible niveau, les risques d'uxoricide. En effet, nombreux praticiens-nes en violence conjugale, tout comme les revues de presse relatant les homicides conjugaux, nous font constater que dans plusieurs cas d'uxoricide, les antécédents de violence criminelle chez un conjoint à comportements violents ne semblaient pas présents.

Plusieurs auteurs soulignent le fait qu'il est très difficile de prédire l'homicide conjugal. Une multitude d'éléments entre en ligne de compte. Même l'identification de tous les facteurs de risque ne peut prédire avec exactitude l'homicide conjugal. Les procédures d'évaluation du risque ne peuvent remplacer l'exercice du jugement professionnel par une ou un intervenant chevronné et attentif (Wald & Woolverton, 1990; Sonkin, Martin & Walker, 1985).

Le modèle du PDC jette un regard particulier sur l'évaluation de la sécurité des victimes. En fait, il évalue la sécurité à partir de critères allant au-delà des facteurs de risque actuariels. Le modèle ne rejette pas les facteurs de risque identifiés par la recherche. Toutefois, il les met dans leur contexte.

Le modèle du PDC a été construit à partir du jugement clinique d'intervenantes chevronnées. Ces intervenantes ont consulté, par le biais de la recherche, différents praticiens-nes en violence conjugale. Ensemble, tous ces intervenants-es ont pris un recul face aux facteurs de risque actuels et ont développé le modèle du PDC à partir de ce qu'ils observent sur le terrain et de leur expertise pratique auprès des victimes et des agresseurs. Le modèle est également construit en prenant en considération l'ensemble des dynamiques de violence conjugale auxquelles ils sont confrontés. Dans le modèle du PDC, l'homicide conjugal est analysé à partir de facteurs qui se distinguent

2- Extraits de Bouchard, M. (2004). *Projet de développement des actions intersectorielles pour améliorer la sécurité des victimes de violence conjugale*. Shawinigan: © La Séjournelle Inc, 2004 - Tous droits réservés

des situations habituelles de violence conjugale. Ceci permet à l'intervenant-e de mieux distinguer une situation à haut risque d'homicide conjugal d'une situation habituelle de violence conjugale.

L'utilisation des facteurs de risques actuariels dans l'évaluation de la sécurité des victimes n'est pas exclue. Au contraire, la combinaison des données actuarielles avec le jugement clinique que permet le modèle du PDC augmente les chances d'une estimation plus précise. Il importe de noter que nous parlons bien d'évaluation de la sécurité des victimes. En aucun cas, nous ne prétendons que le modèle du PDC permet d'estimer, avec certitude, les risques d'homicide conjugal.

2. Développement³

2.1. Introduction au modèle du PDC

Dans le modèle du PDC, l'analyse de la sécurité des victimes tient compte du contexte d'une dynamique de violence conjugale et de l'évolution de celle-ci dans le temps. L'évolution d'une situation de violence conjugale, jusqu'à l'uxoricide, découle du co-apprentissage du pouvoir du dominant sur sa victime (co-apprentissage de la dominance et de la victimisation). L'analyse de ce phénomène de co-apprentissage entre le conjoint dominant et la victime permet l'observation de l'ascendance acquise par le dominant sur la victime. En fait, pour évaluer la sécurité des victimes, la ou le praticien doit tenir compte des stratégies de contrôle du conjoint dominant, des stratégies de protection de la victime, du positionnement du réseau social⁴ et des impacts de tous ces éléments sur la dynamique de violence conjugale. Tous ces éléments, mis en contexte et en interaction, permettent à l'intervenant-e d'obtenir une connaissance beaucoup plus précise d'une dynamique de violence conjugale et, par conséquent, d'aiguiser son évaluation de la sécurité des victimes.

Le modèle du PDC dégage quatre types de dynamiques de domination conjugale (*à risque, à double domination, fonctionnelle et chaotique*) pouvant se modifier dans le temps. Dans ses premières manifestations, la violence conjugale peut s'installer à partir d'une dynamique à risque pouvant évoluer jusqu'à la dynamique *chaotique*. La dynamique *à risque* comprend les éléments nécessaires à l'instauration de la violence conjugale, elle en est souvent le point de départ. À ce stade, il est possible de prévenir l'émergence d'une situation de violence conjugale. Toutefois, lorsqu'elle s'intensifie et évolue dans sa forme *chaotique*, elle est sévère et extrêmement difficile à modifier. À ce stade, on anticipe les risques les plus élevés d'homicide conjugal. Par conséquent, en analysant la violence conjugale au-delà des agressions, le modèle du PDC ouvre la voie à un nouvel angle d'analyse.

3- Extraits de Bouchard, M. (2004). *Projet de développement des actions intersectorielles pour améliorer la sécurité des victimes de violence conjugale*. Shawinigan: © La Séjournelle Inc, 2004 - Tous droits réservés

4- Le réseau social est l'ensemble des individus présents dans l'entourage du conjoint agresseur et de la victime interagissant directement ou indirectement avec eux. Le réseau se divise en trois groupes. 1- **Le réseau primaire**: famille immédiate, famille élargie, voisinage, amis-es, collègues de travail, etc. 2- **Le réseau secondaire**: les ressources institutionnelles, communautaires et privées ainsi que tout membre de leur personnel. 3- **Le réseau tertiaire**: ensemble des législatures, des programmes, des infrastructures économiques ainsi que leurs décideurs.

2.2 Étude de cas en lien avec le modèle du PDC

Présentation d'une étude de cas, à l'intérieur de laquelle La Séjournelle et L'Accord Mauricie ont identifié un risque potentiel d'agression sévère envers la victime. L'évaluation se base sur la lecture de la genèse de la dynamique de violence conjugale à partir du modèle du PDC. L'étude de cas nous permet d'examiner l'évolution de la dynamique de violence conjugale dans le temps. Nous observons l'évolution de la dynamique par l'interaction des conjoints entre eux. Nous observons également l'impact du réseau social dans la dynamique.

Étude de cas

Les premiers événements révèlent que Monsieur est de plus en plus présent au logement de Madame et qu'il s'immisce de plus en plus dans l'éducation du fils de Madame. Ceci est source de tension. L'étude de cas permet d'identifier les premières manifestations de contrôle de Monsieur : tension, contrôle psychologique, justification. Une première rupture est initiée par Madame car la relation la fait trop souffrir. Madame développe alors une relation amoureuse avec un autre homme.

Près de deux mois plus tard, Monsieur entre par effraction chez Madame et laisse des mots d'amour. Madame commence à se sentir menacée. Elle prend la décision de le rencontrer pour discuter du sujet. Monsieur lui révèle qu'il a fait une tentative de suicide car il ne peut pas vivre sans elle. Madame lui conseille d'aller chercher de l'aide et consent à demeurer amie avec lui. Quelques semaines plus tard, Madame constate qu'un individu lui a volé ses petites culottes sur la corde à linge. Elle a peur. Deux jours plus tard, ses petites culottes reviennent avec des mots d'amour. Madame en parle à ses amis-es qui lui conseillent d'appeler les policiers. Madame ne veut pas être méchante et nuire à Monsieur. Quelques semaines plus tard, Madame surprend Monsieur chez elle; elle le menace de contacter les policiers. Monsieur quitte les lieux. La semaine suivante, le nouveau conjoint de Madame surprend Monsieur chez elle. Monsieur profère des menaces à l'endroit de l'ami de Madame. Il quitte les lieux sous la menace d'appeler les policiers. Madame porte plainte pour les entrées par effraction chez elle. Le petit ami porte plainte pour les menaces proférées. Madame se sent extrêmement coupable.

Monsieur est arrêté et détenu le temps des procédures (40 jours). Madame rompt avec son nouveau petit ami. Elle cherche de l'appui dans l'entourage de Monsieur afin de faire baisser sa culpabilité. L'entourage ne l'appuie pas. Le temps de l'incarcération, Madame se sent en sécurité, mais elle se sent également coupable. De plus, elle craint de reprendre contact avec lui et de retomber en amour.

Quelques semaines plus tard, lorsque Monsieur est libéré, il rencontre Madame dans un café. Ils discutent et décident de se redonner une chance. Monsieur mentionne qu'il a compris et qu'il prendra son temps et respectera les attentes de Madame. Le soir, ils prennent la décision de faire modifier les conditions de remise en liberté afin qu'ils puissent se fréquenter. Le juge accepte. Monsieur emménage chez Madame. Madame est heureuse, elle constate les efforts de Monsieur.

Quelques mois plus tard, Madame constate que tout est revenu comme avant, que Monsieur contrôle toujours la relation. Il utilise à nouveau des stratégies de tension et de contrôle psychologique. Il intensifie ses stratégies de contrôle lorsque Madame tente de mettre des limites. Il monte le ton, insiste pour des relations sexuelles, etc. Madame utilise son réseau familial pour le faire sortir de chez elle. Monsieur revient le lendemain chez elle et y pénètre en arrachant le crochet de la porte. Il se calme et lui fait une déclaration d'amour. Madame lui demande

un délai de deux semaines. Les jours suivants, Monsieur suit Madame, il l'appelle au travail et chez elle. Il réussit à installer un doute chez Madame et elle est prête à lui donner une seconde chance. Elle émet des conditions très claires. Quelques semaines plus tard, Madame constate que le contrôle recommence. Il y a présence de contrôle social et Monsieur pleure lorsque Madame lui reflète ses manipulations. Madame rompt la relation. Monsieur se présente à tous les jours pour récupérer des choses qu'il a oubliées. Il poursuit son manège. Il l'appelle tous les jours. Madame maintient sa décision. Il vient la voir et lui demande une relation sexuelle pour la dernière fois. Il lui mentionne qu'il veut se suicider. Madame le réfère à une ressource d'aide. Madame est fière d'elle. Elle sent qu'il a de moins en moins d'effet sur elle.

Les derniers événements révèlent que Monsieur tente de la rejoindre par courrier électronique, et qu'il tente de « chater » avec elle en changeant son identité. Il se présente chez elle, mais Madame ne lui ouvre pas. Il essaie de pénétrer par une fenêtre du sous-sol. Les policiers sont avisés, interviennent et Monsieur quitte les lieux. Quelques minutes plus tard, Monsieur appelle Madame et lui mentionne son intention de se suicider. Madame raccroche. Pendant deux jours, Madame a reçu 14 messages sur son répondeur. Madame a coupé la relation depuis un mois, mais Monsieur maintient son stratagème.

Analyse

La situation est jugée dangereuse pour les raisons suivantes :

- > Nous avons une dynamique de domination conjugale qui évolue sur plusieurs mois. Nous pouvons observer que Monsieur utilise une variété de stratégies de contrôle pour affermir sa position dominante, pour la maintenir et finalement pour la rétablir.
- > Nous observons que la victime utilise une variété de stratégies de protection afin de tenter de contrer la domination conjugale. À chaque fois, ses tentatives de reprises de pouvoir sur sa vie ont été contrées par Monsieur (à moyen et long terme). Par exemple, Monsieur a réussi à rétablir la relation à chaque tentative de rupture de Madame. Cette interaction de stratégies de contrôle et de stratégies de protection engendre des impacts de co-apprentissage de la domination chez Monsieur et de la victimisation chez Madame. Monsieur apprend à répétition et avec succès que ses stratégies de contrôle fonctionnent (à moyen et long terme). Madame apprend à répétition l'échec de ses stratégies de protection (à moyen et long terme).
- > Nous avons un conjoint dominant dont l'apprentissage de la domination augmente avec le temps et une victime dont l'apprentissage de la victimisation augmente également avec le temps.
- > La multiplication des stratégies de protection de la victime finit par engendrer chez elle un désir de reprendre du pouvoir sur sa vie, et ce, peu importe les désirs de changement du conjoint dominant. Les stratégies, qui autrefois étaient opérationnelles pour Monsieur, sont maintenant de moins en moins efficaces. Madame ne veut plus retourner et ne retournera pas.
- > Malgré ce constat, Monsieur maintient ses stratégies de contrôle afin de rétablir sa position dominante.

Nous pouvons anticiper que l'évolution de la dynamique compromet la sécurité de la victime. Les tentatives de reprise de pouvoir de la victime et son désir de mettre fin à la relation, mis en interaction avec le désir légitime, selon le conjoint, de maintenir le rapport de domination, semblent augmenter le risque d'agression sévère dans cette dynamique. En fait, la relation qui était jadis *équilibrée* à l'avantage du dominant, bascule. Il importe de noter

que cet exemple est simpliste et que la ou le praticien, par le biais du modèle du PDC, doit tenir compte de plusieurs autres détails pour en venir à une estimation plus juste de la sécurité des victimes. Toutefois, vous constaterez tout de même, dans cet exemple, qu'aucun des facteurs de risque n'a été nommé. Pourtant, il est possible d'anticiper que la sécurité de la victime est compromise.

3. Conclusion: l'importance de l'action intersectorielle dans l'amélioration de la sécurité des victimes de violence conjugale

Le réseau social a un impact majeur sur l'évolution d'une dynamique de domination conjugale. Outre l'entourage direct du couple dominant/dominée, nous retrouvons le réseau social secondaire, soit les ressources institutionnelles, communautaires et privées ainsi que les professionnels-les qu'elles embauchent. L'amélioration de la sécurité des victimes passe entre autres par l'amélioration des compétences de ces intervenants-es en matière d'évaluation des risques encourus par les victimes. Plusieurs intervenants-es des milieux sociaux, de la sécurité publique et du milieu judiciaire dénoncent l'absence d'un modèle d'évaluation de la sécurité des victimes de violence conjugale adapté à la réalité de leur milieu. Les modèles actuels s'avèrent être principalement centrés sur les formes de violence ainsi que sur des facteurs de risque tirés de données actuarielles. Ces données, quoique pertinentes, ne sont pas suffisantes pour permettent une bonne évaluation de la sécurité des victimes.

Toutefois, les praticiens-nes soulignent également que l'amélioration des compétences en la matière n'est pas suffisante pour assurer la sécurité des victimes de violence conjugale. Ils soulignent l'importance que l'ensemble des intervenants-es concernés par la violence conjugale travaille de façon concertée à la protection des victimes. L'amélioration du « réseautage » est, selon eux, un élément majeur qui contribue à la protection des victimes. L'enjeu majeur est l'échange d'information confidentielle et l'établissement de protocoles d'intervention intersectorielle permettant d'améliorer la sécurité des victimes: voici la raison d'être du *Projet de développement des actions intersectorielles pour améliorer la sécurité des victimes de violence conjugale*.

Références bibliographiques

- BOUCHARD, M. (2004). *Projet de développement des actions intersectorielles pour améliorer la sécurité des victimes de violence conjugale*. Shawinigan: La Séjournelle Inc.
- BOUCHARD, M. & TREMBLAY, D. (2002). *Rapport de recherche, Phase 1: validation des concepts relatifs à l'estimation de la sévérité d'une dynamique de domination conjugale*. Shawinigan: La Séjournelle Inc.
- BÉRUBÉ, J. (1997). *Rapport d'enquête publique sur les causes et les circonstances des décès de Françoise Lirette, Loren Gaumont-Lirette et René Gaumont survenus à Baie-Comeau le 9 septembre 1996*. Gouvernement du Québec: Bureau du coroner.
- GOUVERNEMENT DU QUÉBEC. (1995). *Politique d'intervention en matière de violence conjugale: Prévenir, dépister, contrer la violence conjugale*. DC: Auteur.
- HARPER, E. (2002). *Projets intersectoriels en matière de services pour les enfants exposés à la violence conjugale et les membres de leur famille Recension des écrits et pistes d'actions pour Montréal*. Montréal: Table de concertation en violence conjugale de Montréal.
- LAROUCHE, G. (1987). *Agir contre la violence: une approche féministe à l'intervention auprès des femmes battues*. Montréal: Pleine Lune.
- RONDEAU, G., SIROIS, G., CANTIN, S. & ROY, V. (2001). «Le profil des tables de concertation intersectorielle en matière de violence conjugale au Québec», *Nouvelles pratiques sociales*, 14(1), 31-47.
- RONDEAU, G., SIROIS, G., CANTIN, S., & JACQUES, N. (2000, 29 juillet au 2 août). *Les mécanismes de concertation intersectorielle en violence conjugale au Québec: Profil de l'organisation*. Montréal: Communication présentée au Congrès de la Fédération internationale des travailleurs sociaux.
- STATISTIQUES CANADA. (2000). *La violence familiale au Canada: un profil statistique*. Centre canadien de la statistique juridique.
- WALD, M.S., & WOOLVERTON, M. (1990). «Risk Assessment: The Emperor's New Clothes?». *Child Welfare*. 69 (6), 483-511.